

## Plaidoyer

- **contre le retour de Madame Béatrice BOTTERO à la mairie de ROQUEFORT 47,**
- **pour un examen du dossier établi en vue de son conseil de discipline,**
- **pour une sanction lui permettant d'adapter son comportement professionnel.**

J'écris ce plaidoyer car Maître Lamarque, avocat de la mairie, ne peut être présent pour la représenter puisque le maire installé refuse de prendre en considération les plaintes déposées contre Mme Bottero.

Je suis convaincu que le retour de cette personne le 3 mai 2021 à la direction des services municipaux générerait une « chasse aux sorcières » violente et inhumaine perpétuant ainsi son mode de gouvernance stoppé par l'arrêté de suspension du 23 décembre 2020 (sanction disciplinaire jamais mise en application car elle a obtenu un arrêt de travail sur la même durée).

Les témoignages de certains élus en faveur de Mme Bottero, leurs approbations de ses décisions concernant la mairie lors de leurs précédents mandats, montrent qu'ils sont favorables au retour de ce mode de gouvernance. Ils le cautionneront, l'accroîtront même.

Ils prennent alors la pleine responsabilité de ce qui se passera à compter de son retour.

Plus récemment, les incidents de Lundi 19 avril 2021 sont éloquents.

Les nouveaux élus étaient une dizaine, dont des enfants.

Ils ont pénétré dans la mairie, disant 'On a gagné' plusieurs fois, se sont introduits dans le bureau des maires en touchant à tout, au mépris des règles sanitaires en vigueur.

Ils ont ensuite convoqué tous les agents dans la salle du conseil, puis leur ont demandé de se présenter un par un. Éric Lagnier a demandé expressément à M. Fournier s'il serait possible de faire 'table rase', M. Fournier lui a répondu : 'Vous avez témoigné contre Mme Bottero, donc non !'

Vers 9 h 00, je suis arrivé en mairie car j'avais un rendez-vous.

J'ai donc demandé à ces personnes de quitter les lieux.

Ces derniers ont appelé la presse pour qu'il soit écrit que le nouveau maire non installé s'est fait expulser de la mairie par l'ancien...

Il semble évident que la majorité de ces élus seraient dans l'incapacité de gérer par eux-mêmes notre commune sans Mme Bottero. Ils se savent dépendants de cette dernière car c'est elle qui prend les décisions personnellement interférant la bonne gestion de la mairie, et les idées des élus.

Durant 5 mois nous avons prouvé que l'absence de Mme Bottero a libéré les potentialités de tous les agents œuvrant enfin dans un climat serein en confiance mutuelle entre eux. Il en était de même des élus et des administrés, sans compter l'école et la plupart des associations.

Par ailleurs, notre commune devra encore assumer les 3 707€ de salaire nets, dont une prime de 1 525€ signée par arrêté, mais jamais délibérée en Conseil Municipal. Cette lourde charge salariale pour la commune (60 000 € par an) est inutile car depuis 5 mois, elle fonctionne sans DGS avec sérénité et efficacité...

Roquefort a moins de 2000 habitants, un poste de DGS n'est pas une exigence réglementaire. Selon les finances, les retours des agents, la commune devra continuer de remanier ses ressources humaines, certes, mais la gouvernance dictatoriale imposée par Mme Bottero doit être refusée.

La placardisation sans motif valable d'une personne très compétente doit être empêchée.

Pousser à la démission, à l'exclusion, au non travail, à la déconsidération collective mais aussi individuelle n'est pas un mode de gestion administrative.

Interdire aux agents de parler avec les élus non plus.

Obliger les agents à maintenir les portes fermées pour ne pas se parler entre eux (alors que cela entraîne une problématique de sécurité (cas de malaise ?), est contre la notion de bien-être dans le travail non plus.

Vous devez écouter les agents, il est aussi question de tentative de suicide.

Ce sont des fautes humaines à stopper.

Je vous laisse juges d'analyser ses nombreuses fautes professionnelles.

Toutes ces pratiques sont constatées et documentées et ont perduré pendant 3 ans et cessé le 23 décembre 2020.

Les laisserez-vous reprendre le lundi 3 mai 2021 ?

Le conseil a le pouvoir et le devoir d'empêcher cela !

Vous avez une décision importante à prendre.

**Je demande que le conseil de discipline se tienne et juge les faits : ce n'est pas parce que le représentant de la mairie change que les faits disparaissent. Le dossier Mairie de Roquefort et ses agents/ Mme Bottero est toujours plus que d'actualité !**

Une absence de message fort cautionnerait ces pratiques Si cette affaire n'était pas jugée, elle resterait en suspens et ce serait une erreur grave dont Mme Bottero sortirait professionnellement affaiblie. Il est, je le redis, primordial que les voix des plaignants soient écoutées, entendues.

*Alain ZANARDO*

Pièces concernées par ce plaidoyer :

1. Arrêté de suspension du 23 décembre 2020
2. Rapport introductif de saisine
3. Observations devant le conseil de discipline.
4. Convocation au Conseil de discipline du 9 avril 2021
5. Demande de renvoi du 2 avril 2021
6. Réponse de maître LAMARQUE du 7 avril 2021
7. PV de la séance du 9 avril 2021
8. Convocation au conseil de discipline du lundi 26 avril
9. Demande d'audience au Président du Conseil de Discipline
10. Lettre du maire au conseil d'installation de dimanche 25 avril 2021